



Communiqué de presse

Sécurisation des établissements de santé : une prise de conscience indispensable de tous les acteurs

Un an après le lancement **du plan interministériel de sécurisation des établissements**, le ministère des solidarités et de la santé a tenu le 7 novembre un colloque sur le sujet. Celui-ci couvre aussi bien la lutte contre les incivilités, la malveillance et les violences du quotidien, la protection contre le risque terroriste et la cyber-sécurité.

Face à la recrudescence des menaces de tout ordre qui touchent l'hôpital, des plans de sécurisation d'établissement (PSE) ont été rendus obligatoires dans chaque structure.

Penser la sécurisation des établissements est donc une approche globale garantissant le niveau des soins, l'accueil des patients et la qualité de vie au travail des personnels. **C'est ce qu'a confirmé de manière résolue Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, en clôture du colloque. Celle-ci s'est engagée sur 4 axes forts :**

- **une dynamique de proximité** : les agences régionales de santé (ARS) qui animent les politiques locales, en lien avec les préfetures et les parquets, bénéficient d'un accompagnement financier à hauteur de 75 M€ sur 3 ans dans le cadre du FMESPP*. Ceci complète le FIPD* du ministère de l'intérieur, ce qui témoigne d'une forte synergie gouvernementale.
- **une qualité de vie retrouvée au travail** : éradiquer la malveillance et l'incivilité subies par les personnels est au cœur des enjeux. C'est pour cela qu'un [observatoire national des violences en santé](#) (ONVS) est chargé de recenser les actes de violence constatés dans les établissements. Déclarer, c'est faire évoluer les mentalités : les pouvoirs publics incitent donc à signaler.
- **des équipes responsabilisées** : les professionnels ayant un rôle à jouer dans leur propre sécurité et celle de leurs patients, des actions de formation seront mises en place dès 2018. De plus, une réflexion sera conduite sur l'évolution des métiers de la sécurité et de la sûreté.
- **une réelle cyber-sécurité** : le plan d'action de sécurité des systèmes d'information et le [portail des signalements](#) constituent une réponse concrète face aux incidents graves.

Ces exigences de sécurité obligent les acteurs à travailler en étroite concertation afin de trouver des réponses collectives et de préserver les conditions d'exercice de professionnels dont l'abnégation honore notre système de santé car **l'hôpital n'est plus un sanctuaire à l'abri des violences. Il doit**

pouvoir y faire face sans mettre en péril ses valeurs d'ouverture, d'accessibilité et d'absence de discriminations auxquelles sont attachées les personnes qui y exercent.

*FMESPP : fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés | FIPD : fonds interministériel de prévention de la délinquance

Contacts presse

Direction générale de l'offre de soins (DGOS)

Alexandra Béchard

Tél. 01 40 56 47 43

alexandra.bechard@sante.gouv.fr

Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (secrétariat général des ministères sociaux)

Virginie Jovenelle

Tél. 01 40 56 43 59

virginie.jovenelle@sg.social.gouv.fr